



SAINT-CYR-L'ÉCOLE⁷⁸
(YVELINES)

Service Jeunesse Sport et Vie Associative

Affaire suivie par

Tel :

Ref :

**RESERVATION DE LA SALLE DES FETES
EN SEMAINE (du lundi 14h au vendredi 15h)**

A remettre au Service Jeunesse, Sports et Vie Associative au moins un mois avant la date demandée par courriel : jeunessesport@saintcyr78.fr ou à déposer à l'accueil du service, ou dans la boîte aux lettres du service, sis 16 rue Gabriel Péri. La Ville se réserve le droit de revenir vers vous pour toute modification de dates. Toute demande qui ne respectera pas les délais de réservation pourrait se voir opposé un refus motivé.

**Salle des Fêtes - Maison des Associations Simone Veil - 14 avenue Tom Morel
298m²**

**Jauge de 150 personnes maximum assises
Jauge de 298 personnes maximum debout (sans matériel)**

Demandeur :

Association saint cyrienne (loi 1901) :

Association non saint cyrienne (loi 1901) :

Syndic :

Service municipal :

Autre partenaire :

Particulier :

Nom du responsable (le cas échéant, préciser la fonction) :

.....

Adresse :

Tél :

E-mail :

Objet de la réservation :

Date souhaitée :

Horaires : Deheures àheures

Nombre de personnes :

Matériel souhaité (sous réserve de disponibilité) :

...../ 30 tables (1m80 x 0m70)

...../ 150 chaises

Autre matériel :

Tarification : voir Délibération n°2022/07/2 en annexe. Chèques à l'ordre de la « Régie Recette Service Jeunesse de Saint-Cyr-l'École »

- **Attendre une validation écrite de la ville avant d'envoyer les convocations à la réunion**
- **Remise des clefs et état des lieux entrant et sortant réalisé par l'agent d'accueil de la Maison des Associations Simone Veil**

Fait le :

Qualité du Signataire et Signature :

Visa / Observations de la ville :

DÉCISION DU MAIRE OU DE SON REPRESENTANT

ACCORD pour le lieu demandé, à Mme, M.

Refus motivé :

Saint-Cyr-l'École, le

Le Maire ou son représentant

Les informations recueillies sur ce formulaire sont conservées sur support papier et informatique par la commune de Saint-Cyr-l'Ecole afin de procéder à l'instruction de votre demande de location de salle. Elles sont collectées par son service Jeunesse, Sport et Vie Associative et sont destinées à celui-ci, au Cabinet du Maire et à la Direction Générale des Services. Elles sont conservées pendant 10 ans. La base juridique du traitement est le contrat.

Conformément à la réglementation en matière de protection des données à caractère personnel (loi du 6 janvier 1978 modifiée et le Règlement Général sur la Protection des données n°2016/679) vous pouvez exercer vos droits d'accès aux données, de rectification, de limitation, de portabilité ou d'effacement en contactant le Délégué à la Protection des Données Personnelles de la collectivité en envoyant un courriel à dpd@cigversailles.fr. Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.